



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2113 - Coopération transfrontalière

Reconduction du Fonds de soutien pour les projets en matière de jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur (2016-2018)

Rapport n° CP/2016/41

Service gestionnaire :

L630 - Service Europe, transfrontalier et ingénierie de recherche de financements

Résumé :

Le présent rapport propose de confirmer l'engagement du Département en faveur de la citoyenneté transfrontalière en renouvelant le soutien départemental aux échanges transfrontaliers de jeunes, dans le cadre du Fonds de soutien 2016-2018 de la Conférence du Rhin supérieur.

Le Département du Bas-Rhin soutient, aux côtés de l'Etat français, de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin ainsi que des partenaires allemands et suisses de la Conférence du Rhin Supérieur, le Fonds jeunesse, créé, en 1998, pour subventionner les projets de rencontre bi- et tri-nationaux des jeunes de 12 à 25 ans.

Ce fonds, d'un montant total de 20.000€ par an, permet de financer les frais directs liés aux échanges (déplacement, séjour, etc.) pour un montant de 4.000€ maximum et contribue ainsi à la promotion de la citoyenneté transfrontalière et européenne auprès des jeunes de l'espace du Rhin supérieur.

32 projets jeunesse, qui ont impliqué directement près de 1.400 participants, ont ainsi été financés entre 2013 et 2015. Plus de la moitié de ces projets impliquaient de jeunes Bas-Rhinois.

La convention étant arrivée à expiration fin décembre 2015, les membres de la Conférence du Rhin supérieur ont décidé de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans, lors de la réunion du 27 novembre 2015.

La participation départementale attendue est de 1.667€ par an soit 5.001€ au total. Les crédits disponibles sont prévus au budget primitif 2016 (enveloppe 27454 – 65-65731-04).

La reconduction du soutien départemental au fonds jeunesse a été présentée pour avis à la Commission Attractivité, Développement du Département et Relations Institutionnelles, lors de sa séance du 4 février 2016, et pour information à la Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, lors de sa réunion du 29 février 2016.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre de l'article L1115-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'action extérieure des collectivités.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'attribution d'une subvention de 5.001€, répartie sur 3 ans entre 2016 et 2018, soit 1.667€ par an, au profit de la Conférence du Rhin supérieur (fonds gérés par le Regierungspräsidium Freiburg), sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires

aux budgets 2017 et 2018, afin de permettre la reconduction du Fonds de soutien pour les projets en matière de jeunesse ;
- autorise le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de coopération annexée à la présente délibération.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY